



Question écrite de la députée Katrin JADIN

**à Monsieur Vincent VAN PETEGHEM, Ministre chargé de la Coordination de la
lutte contre la fraude,
concernant la quantité de produits contrefaits saisis en 2020**

- Bruxelles, le 7 mai 2021 –

Monsieur le Ministre,

Le site du ministère fédéral des Finances nous informe sur des statistiques variées concernant les différents produits de contrefaçons saisis pour 2015, 2016 et 2017 en nous offrant un comparatif entre ces trois années. Ces statistiques détaillées ne paraissent pas disponibles pour l'année 2020.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Quel type de produit de contrefaçon a-t-il été le plus constaté et saisis par la douane en 2020 ?
- Selon les chiffres que vous disposez, quelle est la plus grande hausse, par rapport à 2019, du nombre d'un certain type de produit contrefait saisis par la douane en 2020 ?
- Selon les chiffres que vous disposez, quelle est la plus grande baisse, par rapport à 2019, du nombre d'un certain type de produit contrefait saisis par la douane en 2020 ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse du ministre :

1. Le type de produit de contrefaçon le plus constaté et saisi en 2020 est la cigarette.
2. Les types de produits contrefaits et saisis qui connaissent la plus grande hausse en 2020 par rapport à 2019 sont les jouets, jeux électroniques, CD et DVD ainsi que les montres, bijoux, sacs et portefeuilles.
3. Les types de produits contrefaits et saisis qui connaissent la plus grande baisse en 2020 par rapport à 2019 sont les matériels électroniques et informatiques, les GSM avec accessoires, ainsi que les parfums et cosmétiques.